Règlement particulier du 22ème Bad'Meuse
1er et 2 mai 2027

1. Tous les participants au tournoi, dans leur fonction respective, s'engagent à respecter le code de conduite des joueurs et le code de conduite des entraineurs. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Le juge arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas le règlement. Les décisions du Juge Arbitre sont sans appel.
2. Ce tournoi (2604133) est ouvert à tous les licenciés de la FFBAD. Il se déroulera selon « le Règlement Général des Compétitions » de la Fédération Française de Badminton (rencontre en 2 sets gagnants de 15 points).
3. Toute participation au 22ème Bad'Meuse implique l'adoption sans aucune restriction de tous les articles de ce règlement.
4. Le tournoi est ouvert de R4 à NC, aux catégories Minime, Cadet, Junior, Sénior et Vétéran souhaitant s'inscrire en sénior. Les disciplines sont les suivantes : simples hommes, simples dames, doubles hommes, doubles dames, doubles mixtes.
5. Les joueurs pourront s'inscrire au maximum dans 2 disciplines. Si une série est insuffisamment représentée, le comité d'organisation se réserve le droit de la supprimer ou de la fusionner avec une autre série. En cas de joueur forfait et à défaut d'autre volontaire remplaçant, le comité d'organisation, en accord avec le Juge Arbitre, pourra à titre exceptionnel, le jour du tournoi, faire jouer 3 tableaux à un joueur (ne répondant pas aux conditions requises (Art. 6) dans le seul intérêt de la compétition.
6. **Conditions particulières :** Les joueurs pourront s'inscrire au **maximum dans 2 tableaux** (simple / double / mixte) **avec l'impossibilité pour un joueur de s'inscrire dans le tableau de simple et également dans le tableau de mixte**. Il devra effectuer un choix entre ces 2 tableaux. En effet, chaque tableau commencera et finira le même jour, **soit 1 tableau par jour**.
   A titre d'indication (sous réserve du nombre de participants dans chaque tableau), les simples commenceront le samedi matin pour se terminer en tout début d'après-midi ; les mixtes débuteront le samedi en fin de matinée pour s'achever en début de soirée et enfin les doubles se joueront le dimanche.
7. En cas de forfait, le joueur dispose de 5 jours maximum après la fin du tournoi pour effectuer la démarche en ligne via son compte MyFFBaD. Un justificatif au format numérique sera demandé, il s'agira de le joindre dans l'espace dédié (certificat médical, attestation professionnelle…).
8. Un joueur sans partenaire pourra s'inscrire « au choix ».
9. Les horaires sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre
10. Le comité d'organisation, en accord avec le Juge Arbitre, se réserve le droit de modifier les tableaux et l'ordre des matches en cas de nécessité et prendre toute mesure nécessaire au bon déroulement du tournoi.
11. Les matchs seront disputés prioritairement en poules avec un ou deux sortants et/ou en élimination directe selon le nombre d'inscrits dans chacune des séries. La formule de compétition et le regroupement des séries seront décidés par le comité d'organisation et le Juge Arbitre afin que les tableaux aient le meilleur coefficient possible pour les compétiteurs. De plus, les séries seront créées en fonction de la côte du joueur ou de la

paire afin d'optimiser l'homogénéité des séries. Les têtes de séries seront désignées selon le CPPH des jours au jour du tirage au sort.

12. Le montant des inscriptions s'élève à 15€ pour 1 tableau, 20€ pour 2 tableaux.
13. **L'inscription du joueur ainsi que son règlement se font par Badnet** (Paiement via Badnet exclusivement). **La date limite des inscriptions est fixée le 18/04/2027.** Le nombre de participants étant limité à 150 joueurs, les inscriptions seront acceptées selon l'ordre d'arrivée. L'organisateur se réserve le droit d'augmenter le nombre d'inscrits pour optimiser le déroulement des matchs, et ainsi accepter partiellement des inscriptions en fonction des séries qui pourront être affinées. **Le tirage au sort sera effectué le 18/04/2027.** Adresse mail pour tout contact : castor55@hotmail.fr ou dorian.colson@gmail.com
14. Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse…) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur…).
15. Le volant officiel sera le volant RSL DTL 82. Il sera vendu dans la salle. Ils doivent être utilisés par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. Le partage des volants se fera de façon équitable entre les 2 joueurs/paires. Les volants seront fournis pour les finales dans la mesure du possible.
16. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.
17. Tout volant touchant les infrastructures sur les terrains (filins, panneaux de basket, lampes) sera déclaré faute sauf au service où il sera déclaré « let » jusqu'à 3 fois consécutif
18. Tout joueur devra se faire pointer à la table de marque en présentant sa licence sur demande dès son arrivée ; tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi quelle qu'en soit la raison et/ou la durée devra obtenir l'accord du Juge Arbitre.
19. Les scores des matchs seront à transmettre via une des tablettes mises à la disposition aux abords des terrains ou à la table de marque
20. Les matchs seront auto-arbitrés. Si toutefois l'un des joueurs le désire, un arbitre pourra être nommé par le Juge Arbitre. Dans la mesure du possible, les finales seront assurées par des arbitres présents dans le gymnase. Une compensation pourra être négociée avec les arbitres.
21. Le temps de repos minimum entre 2 matches est fixé à 20 minutes.
22. Lors de l'annonce de leurs noms, les joueurs ont trois minutes maximum pour apprivoiser le terrain, tester les volants et débuter le match, sauf contrordre de la table de marque.
23. Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou incident durant toute la durée du tournoi, dans la salle comme dans les vestiaires. Le comité d'organisation compte sur l'appui de tous pour que le tournoi se déroule agréablement et dans le respect des lieux qui vous accueillent et de tous les participants.
24. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le ministère des sports.

25. Une buvette et un stand LARDESPORT seront mis en place à l'étage sur la mezzanine. Selon les règles de sécurité du gymnase, il faudra respecter une jauge de 38 personnes maximum sur la mezzanine.
26. La consommation d'alcool dans les alentours du gymnase est formellement interdite, à l'exception des boissons vendues à la buvette, qui devront être consommées à la buvette.
27. Les participants au tournoi autorisent, à titre gracieux, l'organisateur de la compétition à capter, utiliser, exploiter, et représenter leur voix et leur image, sur tout support en relation avec le tournoi et / ou la promotion de l'événement, notamment au moyen de photographies, retransmissions télévisées en direct ou différées sur des émissions, et / ou enregistrements vidéos et sonores, ce droit d'utilisation étant librement cessible par l'organisateur à tous tiers de son choix.
28. Seul le responsable d'un club pourra formuler une contestation le jour du tournoi auprès du JA. Toute autre réclamation, pour être recevable, devra être faite auprès de la commission régionale d'arbitrage de la Ligue Grand Est de Badminton.